



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **mercredi 11 juillet 2018 à 18 h 30**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Absence : madame Josyane Forest, conseillère

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe.

Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été posté, par courrier recommandé, à chacun des membres du conseil.

Résolution n° 401-2018

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

ADMINISTRATION

Résolution n° 402-2018

Embauche d'un agent ou d'une agente aux communications et aux événements (remplacement d'un congé de maternité et animation à la Maison de la Nouvelle-Acadie)

ATTENDU QU'	une offre d'emploi a été publiée le 5 juin 2018 sur Québec Municipal ;
ATTENDU QUE	des entrevues ont été réalisées par la directrice générale et la directrice des communications et des services de proximité, et qu'elles recommandent au conseil municipal l'embauche de monsieur Mathieu Ferland ;
ATTENDU QUE	le conseil municipal est en accord avec la recommandation ;
ATTENDU QUE	l'embauche est pour une période temporaire, pour remplacer un congé de maternité ;
ATTENDU QUE	le poste sera jumelé avec la Maison de la Nouvelle-Acadie ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE

le salaire sera de 19 \$ de l'heure ;

ATTENDU QUE

monsieur Mathieu Ferland entrera en fonction le 17 juillet 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'embauche de monsieur Mathieu Ferland à titre d'agent aux communications et aux événements, et ce, selon les conditions de travail prévues au guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 403-2018

Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt numéro 014-2018 pour pourvoir au projet d'aménagement des bureaux administratifs et l'installation d'une génératrice à la mairie

AVIS DE MOTION est donné par monsieur François Leblanc, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement d'emprunt (numéro 014-2018) pour pourvoir au projet d'aménagement des bureaux administratifs et à l'installation d'une génératrice à la mairie.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

Résolution n° 404-2018

Adjudication du contrat pour de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux lors de la réfection des fondations et de la chaussée sur divers tronçons sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE

la Municipalité a procédé à des demandes de prix par voie d'invitation pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réfection des fondations et de la chaussée sur divers tronçons, soit le rang des Continuations, le chemin de la Carrière, le chemin Gaudet et la montée Allard ;

ATTENDU QUE

les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Les Services exp inc.	13 764 \$

ATTENDU QU'

il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

ATTENDU QUE

des demandes au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier et au MTMDET sont en cours pour ce projet ;

ATTENDU QUE

les sommes allouées par les subventions ne sont pas connues à ce jour ;

ATTENDU QUE

ces subventions seront affectées à ce projet ;

ATTENDU QUE

des sommes du poste de Carrières et Sablières sont



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

disponibles et seront également affectées à ce projet ;

ATTENDU QUE

la balance des coûts sera payée à même le budget 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réfection des fondations et de la chaussée sur divers tronçons sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Services exp inc. pour une somme de 13 764 \$ (plus taxes applicables) conformément au coût indiqué dans sa soumission datée du 5 juillet 2018.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 405-2018

Avis public selon l'article 9 du règlement numéro 007-2018 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc municipal

ATTENDU QUE

selon l'article 9 du règlement numéro 007-2018, lorsqu'une pénurie d'eau a lieu, le conseil municipal peut, par résolution, émettre un avis public interdisant pour une période déterminée, l'utilisation de l'eau potable ; ou fixant des modalités d'utilisation de cette eau, à des fins d'arrosage, de lavage d'automobile ou de remplissage de piscine.

ATTENDU QUE

l'utilisateur doit se conformer à ces modalités ;

ATTENDU QU'

une amende de 50 \$ sera donnée à tous les contrevenants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'entériner l'affichage de l'avis public « Restriction d'utilisation de l'eau potable » publié le 5 juillet 2018.

Résolution n° 406-2018

Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 015-2018 concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc municipal

AVIS DE MOTION est donné par madame Isabelle Marsolais, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (numéro 015-2018) concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc municipal abrogeant le règlement numéro 007-2018.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

LOISIRS

Résolution n° 407-2018

Mandat à Tessier Récré-Parc pour la continuité du sentier du parcours santé jusqu'au sentier existant du parc Aimé-Piette

ATTENDU QUE

Tessier Récré-Parc est actuellement en train de faire les travaux pour l'aménagement du parcours santé au parc Aimé-Piette ;



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE

Tessier Récréo-Parc offre à la Municipalité de Saint-Jacques la possibilité de continuer le sentier du parcours santé jusqu'au sentier existant du parc Aimé-Piette, et ce, pour une longueur de 114 pi. lin. X 8 pieds de largeur ;

ATTENDU QUE

les travaux sont au coût de 3 790,06 \$ (plus taxes applicables) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser Tessier Récréo-Parc à procéder à l'aménagement de la continuité du sentier du parcours santé au parc Aimé-Piette pour la somme de 3 790,06 \$ (plus taxes applicables).

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 3 ans à compter de 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'est présent à la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° 408-2018

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 18 h 45.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Pierre La Salle
Maire